



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 décembre 2020**

DÉLIBÉRATION N° 2020-28

Nombre de membres en exercice : 15 Présents : 15 Pouvoirs : 00 Pour : 15 Contre : 00 Abstention(s) : 00

Le quatorze décembre deux mil vingt à dix neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de TINCQUES, sous la présidence de Monsieur Jacques THELLIER, Maire, par suite de convocation en date du neuf décembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : MM. André BOUCHIND'HOMME, Alain CITERNE, Maryse DELASSUS, Antoine DELION, Vincent DELION, Florence DÉTOURNÉ, Françoise DÉTOURNÉ, Philippe DUBAR, Laëtitia DUBOIS, Gérard FLEURBAEY, Cyrille GOUILLARD, Daniel MIVELLE, Bruno POULAIN, Jacques THELLIER et Didier VAILLANT.

Madame Florence DÉTOURNÉ est élue secrétaire de séance.

Permis d'aménager n° PA0628202000001 de la résidence « du vert bocage », rue de Chelers

Monsieur le Maire fait connaître que, dans le cadre de la demande d'instruction de l'autorisation d'urbanisme ci-dessus citée en objet, les services ENEDIS, ARE Nord Pas-de-Calais, 63 rue de la commune de Paris à CALAIS (62100) ont fait connaître par devis en date du 1^{er} octobre 2020 que le raccordement global du projet de 96 kVA en triphasé a été estimé à la somme de 2 669,15 € hors taxes et qu'il y a lieu de délibérer sur la question

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Décide, à l'unanimité des membres présents, de prendre en charge, au budget prévisionnel 2021, les frais de raccordement électrique pour la somme de 2 669,15 € hors taxes, soient 3 202,98 € Toutes Taxes Comprises
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que susdits.

Signatures des membres présents.

Jacques THELLIER
Maire de TINCQUES